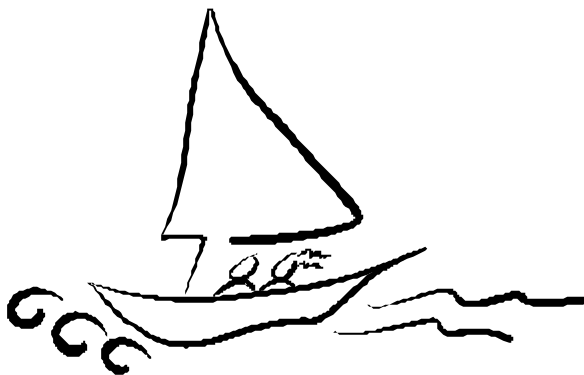


**Numéro 83 - Automne 2001**

**Assemblée générale du PPNa :  
27 novembre à 20 h 15  
Salle Philippe**

**Une occasion de nous retrouver  
en toute convivialité !**



## PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

### *Secrétariat :*

La Vaux, 8

4550 Nandrin

Tél. : 04.371.28.67

### *E-mail :*

ppna@swing.be

### *Internet :*

<http://www.multimania.com/ppna>

### *Banque :*

001-0749505-62

*Cotisation annuelle : 7,5 €*

### *Comité de rédaction :*

Yvon Carpeaux, la Forge

Claude et Micheline Delbrouck,  
Fraigneux

Jean-Marie Delmotte, Neupré

Jean-Claude Dumoulin, Sotrez

Gabriel de Potter, la Vaux

Michel Hofinger, Croix-André

André Matriche, Croix-Claire

René Mawet, la Vaux

Serge Mottet, Villers - Centre

Jacques Tilman, les Marlières

*Le PPNa est membre  
d'Inter-Environnement Wallonie*

# Sommaire

## *Éditorial*

Regarder un bon vieux film à la télé ! ..... 3

*Vie de l'Association*

Convocation à l'assemblée générale ..... 4

*Notre histoire locale*

La Halleux (suite)..... 5

*Événements*

Les Journées du Patrimoine ..... 7

*Notre patrimoine local*

Nandrin au Moyen Âge  
et sous l'Ancien régime ..... 9

*Environnement local*

Les paysages, nos paysages...  
Cela vous intéresse ? ..... 13

*La nature au jardin*

Notre jardin sauvage ..... 16

*Jeux*

Testez-vous ..... 19

*Nous avons écrit*

Chemin communal n° 41 ..... 21

*Ici et ailleurs*

Promenade de Saint-Séverin ..... 22

Les blaireaux sont de retour mais... ..... 23

Nandrin ! Fin de piste ? ..... 23

Manger sainement ? Et les pesticides ? .... 24

## Aaah... Regarder un bon vieux film à la télé !



Regarder un bon vieux film, enfin lire le journal (avec ou sans pantoufles), faire la vaisselle, guetter le JT ou la Champions League, régler ses factures, repasser au moins une des 4 mannes qui attendent, rouvrir un dossier urgent, surfer, se détendre sous la douche, lire une histoire à ses enfants...Quoi encore ? C'est qu'il y en a beaucoup, des occupations vespérales !

Alors, franchement, venir à une *assemblée générale*, le soir venu (et jusqu'à tard dans la nuit, sans doute ?) et sous la pluie (ça, ça ne ratera pas !), voilà qui n'est guère emballant.

"Se forcer" à y aller, d'un pas lourd ? C'est artificiel. On écouterait d'une oreille distraite et on se garderait bien d'intervenir ou de questionner. Atmosphère lourde assurée.

Y aller d'un pas allègre, en sifflant, un bon gros rouge sous le bras et un biscuit pour 10 (euh... 22) heures ? Faut pas rêver.

Eh bien mince alors, que reste-t-il comme raisons pour y aller quand même ?

Proposons-en trois :

1. Une assemblée générale, c'est un moment de convivialité. Derrière un ordre du jour peut-être austère, se cachent des rencontres, des discussions imprévues, la découverte de différents documents, des bouchons qui sautent, des verres qui tintent.
2. Une assemblée générale, c'est un lieu de débat, d'évaluation d'actions passées, d'élaboration de projets nouveaux, de confrontations d'idées (le PPNa est apolitique, donc pluri-politique !), où chacun a son mot à dire.

3. Une assemblée générale, c'est un moment où les actions sont sanctionnées ou encouragées. Moment crucial donc pour l'association elle-même qui peut ainsi mesurer le chemin parcouru et à parcourir. Régler le rythme, savoir si elle vit et pourquoi elle veut continuer à le faire.

À vous, qui êtes membre parmi les 86 autres familles qui ont fait le même choix, merci pour votre soutien.

(PS : s'il y a un bon film ce 27 novembre : enregistrez-le !) ■

### *Vie de l'Association*

---

## ***Convocation à l'assemblée générale***

**Notre assemblée générale statutaire se tiendra le mardi 27 novembre à 20 h 15 en la salle Philippe (derrière le musée de la Vie rurale condreuse), rue F. Godinasse à Nandrin.**

Nous serons heureux de vous y retrouver nombreux !

### *Ordre du jour*

- Rapport moral de la vie de l'association.
- Rapport financier.
- Renouvellement du Conseil d'administration.
- Débat sur les priorités et les propositions pour 2002.
- Proposition de modification des statuts.

Les membres et les tiers pourront prendre connaissance des décisions auprès de notre secrétaire R. Mawet (la Vaux, 8 à Nandrin ; 04.371.28.67).

### *Renouvellement du Conseil, appel aux candidatures*

En 2001, le Conseil d'administration du PPNa comptait 10 membres. Seul Michel Hofinger arrive au terme de son mandat de 3

ans renouvelable. Si vous souhaitez vous impliquer plus avant dans la vie de l'association... alors, n'hésitez pas ! Il y a de la place pour tout le monde ! (enfin presque, nos statuts nous autorisent 18 administrateurs). Vos candidatures, orales ou écrites, sont à adresser à un membre du Conseil actuel.



## *Notre histoire locale*

---

# **La Halleux (suite)**



U XVIII<sup>e</sup> siècle, le baron Woot de Tinlot était devenu propriétaire à la fois de la ferme du Halleux et du domaine de la Gotte. Ces biens resteront dans sa famille jusqu'au décès, le 23 mars 1851, de son épouse Clémence Woot de Tinlot. Par acte notarié daté du 12 janvier 1861 passé devant maître Laurent, ceux-ci furent attribués à Frédéric De Lamberts-Cortenbach rentier et à son épouse Octavie Halleux.

Le Baron décède le 11 septembre 1908 et ses deux enfants, Wemer et Marie, recueillent la nue-propriété, tandis que la Baronne en conservera l'usufruit jusqu'à sa mort, le 8 juillet 1913.

Jusqu'en 1945, les deux enfants resteront propriétaire indivis, la baronne Marie de Lamberts-Cortenbach recueillant la totalité de la succession suite au décès de son frère intestat le 25 mars 1945.

À son décès, survenu à Nandrin le 31 mars 1966, la baronne, n'ayant pas d'héritier légal, désignera l'ASBL "Évêché de Liège" comme légataire universel. Notons qu'une partie de ses biens seront dévolus à l'école Saint-Martin de Nandrin, ce qui lui permis de financer l'extension de ses bâtiments, acte immortalisé par une plaque commémorative placée dans le couloir de l'établissement.

L'Évêché, qui est toujours propriétaire de la ferme de la Gotte exploitée par la famille Fisenne, vendit le 23 janvier 1970, en l'étude de maître Georges Delmotte, la ferme du Halleux et ses dépendances à Monsieur Joseph Vaessen et son épouse Marie Deville, qui

l'exploiteront jusqu'en 1991, son beau-fils Raphaël Van den Berg et sa fille Annie en assumant depuis lors la pérennité.

La ferme du Halleux, si imposante qu'elle soit, n'est pas isolée et, sur le site, nous pouvons découvrir d'une part la Chapelle Notre-Dame-du-Rosaire, petit oratoire en brique avec soubassement en pierre, où l'on trouve différentes statues, une vierge à l'enfant, Sainte-Thérèse, Saint-Antoine de Padoue et Saint-Roch, face à un très beau jeune tilleul et d'autre part, rue des Peupliers, se trouve un site peu connu, l'observatoire de la Société astronomique de Liège. La Commune de Flémalle n'ayant pas renouvelé son bail, la Société vint s'installer à Nandrin en 1983. Les travaux de reconstruction de Nandrin 2, observatoire Jules Jonlet, exécutés par quelques membres furent perturbés par un hiver rigoureux, et c'est dans le froid que le télescope fût installé en janvier 1985 (heureuse époque ou nous avons encore des hivers dignes de ce nom). L'association profita de l'occasion pour apporter certaines améliorations, notamment au niveau de son utilisation photographique. L'observatoire est doté d'une coupole avec toit amovible, et de deux télescopes de 25 et de 40 cm. La société organise régulièrement des nuits d'observation accessible au public (ayant eu à plusieurs reprises l'occasion d'y participer, je vous les



conseille). On peut apercevoir les bâtiments de l'observatoire en descendant du sabot vers le Halleux sur la gauche des dépendances de la ferme, surtout en hiver.

Le domaine de la Gotte a été fortement morcelé au décès de la baronne ; cela fera l'objet d'un autre article, il le mérite bien.

J.-C. D.



## *Événements*

---

# ***Les Journées du Patrimoine***

**Le week-end des 8 et 9 septembre 2001, se déroulaient les 13<sup>e</sup> Journées du Patrimoine, à Nandrin.**

Cinq associations s'étaient concertées pour organiser leurs activités conjointement. C'est ainsi que les enfants de 6<sup>e</sup> année de Saint-Martin présentaient les places de Nandrin par la lorgnette historique, le musée communale de la vie rurale condruise Fondation Christian Blavier ouvrait traditionnellement ses portes, dans les salles Sprumont et Philippe, l'Elan présentait ses travaux d'arts plastiques, et la bibliothèque communale jouait "la Porte Ouverte".

Dans la cour, relativement mal logé, vu le temps, le PPNa présentait, à côté d'un barbecue quelque peu délaissé, le résultat des recherches historiques de René Mawet sur le démembrement des Églises de Sohet et de Nandrin et l'évolution de la commune au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le clou de la participation du PPNa à ces 13<sup>e</sup> Journées, était la balade proposée sur les traces des anciens qui, avant que Nandrin ne fût une paroisse, devaient se rendre à la chapelle de Sohet pour enterrer ses morts, par ce qu'on appelle toujours la "voye des mwerts" (voie des morts). La chapelle de Sohet a disparu, mais on peut encore en trouver des vestiges actuellement toujours accessibles (attention aux chiens) derrière l'ancien cimetière sous forme de murs intégrés dans

des habitations plus récentes. Le chemin, lui, a été phagocyté en partie par la famille Impériali qui, même à titre exceptionnel, a refusé le passage sur sa propriété, obligeant à un détour par le Doyard, à travers champs pour rejoindre l'itinéraire historique au terme duquel un car attendait les courageux participants du dimanche pour les ramener à leur point de départ. À noter que le samedi la promenade n'eût pas lieu faute de candidats marcheurs... aquatiques !

De tout temps, le culte des morts eût un impact social important, si l'on fait abstraction des aspects affectifs et émotionnels limités à la famille du défunt. En pays condreuse, l'enterrement n'est pas nécessairement une cérémonie lugubre, bien que répondant à une ordonnance précise ; avant et après, une certaine fantaisie est de bon usage. Chaque famille a le devoir de déléguer un de ses membres, honneur recherché et généralement dévolu au père de famille, car tout le monde se connaît et est un peu de la famille à la mode de Bretagne.

Pour le paysan, l'ouvrier rural, c'est l'occasion d'un congé, de quitter son champ, ses outils pour une journée et, si le défunt se trouve dans un autre village, c'est une véritable journée de détente, l'occasion de retrouver des parents éloignés, des amis perdus de vue. Ne dit-on pas encore "on ne se rencontre qu'aux enterrements". C'est aussi l'occasion de parler affaires, bestiaux, récoltes, voire d'ébaucher certaines transactions commerciales et de faire des rencontres sentimentales. C'est aussi ripaille car la famille du défunt, qu'elle soit riche ou pauvre, se doit de "faire des frais", et d'assumer la restauration des participants - petits pains fourrés au jambon et "Li Dorèye" (tarte au riz, safran et cannelle) - et bien sûr les verres de pècket, qui sont servis dans tous les estaminets sur le chemin du cortège, et bus pendant la messe : la plupart attendront dans le débit de boisson (il y a toujours un café en face d'une église), protégé de l'irruption des gabelous par des sentinelles à l'affût, qu'on "kmince l'offrante" pour pénétrer dans l'église où, au bout d'un long périple dans le choeur, ils passeront devant la famille attentive aux présences tant quantitatives que qualitatives.

Le retour au pays est souvent long et pénible, mais comme on a bu "à la santé du mort", la cuite réglementaire ne subit pas l'opprobre familial.



Et d'attendre le prochain passage du facteur qui apportera le "faire-part" distribué à tous, qui a actuellement pratiquement disparu, tout comme le souvenir du défunt avec sa photo et son panégyrique remis à la sortie de l'église.



Quant à l'exposition sur l'histoire de Nandrin, peu de Nandrinois et de Nandrinoises furent intéressés par le vécu de l'entité, sans doute négligeable ? Évidemment, les bourrasques et les averses ne sont pas les mamelles de la curiosité. ■

### *Notre patrimoine local*

---

## ***Nandrin au Moyen Âge et sous l'Ancien régime***


**Les Journées du Patrimoine ont duré 2 jours mais leur préparation fut quelque peu plus longue ! Des mois durant, notre secrétaire René Mawet a retourné ciel et terre pour remettre à**

jour des archives parfois profondément enfouies dans la nuit des temps. Nous vous proposons ici un extrait des résultats des recherches effectuées. La suite paraîtra dans notre prochain bulletin. Nous avons également le projet d'éditer l'ensemble du travail dans un format où les pièces d'archives seront lisibles. Elles prouvent à chaque fois l'exactitude des informations recueillies.

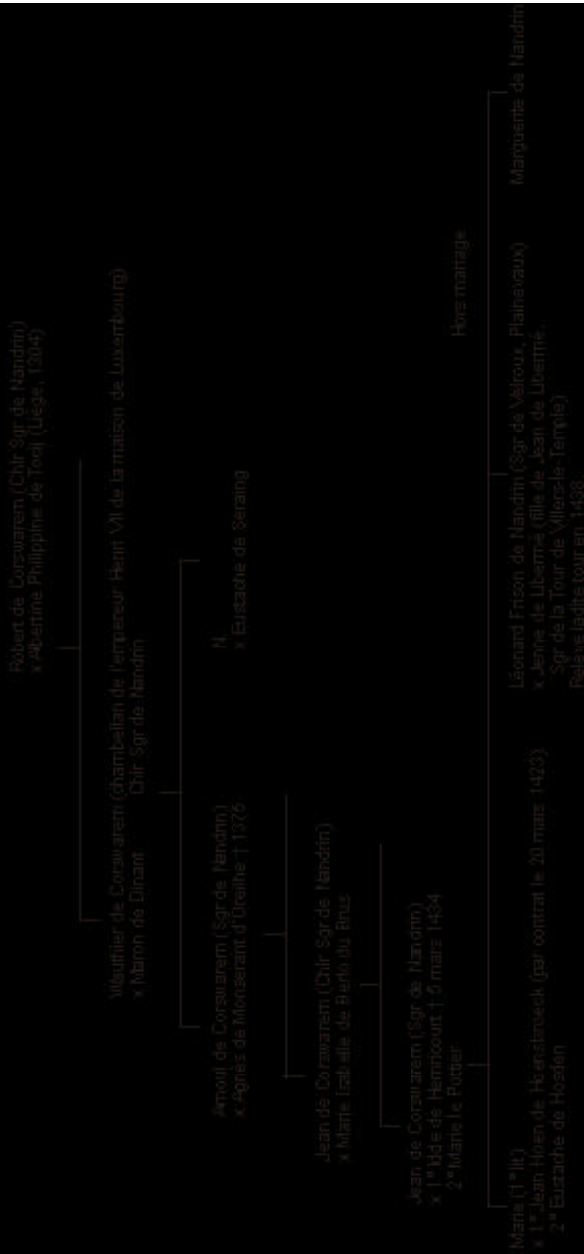
Dès le XI<sup>e</sup> siècle, Nandrin appartient à la collégiale Saint-Paul. En 1181, ne pouvant faire respecter ses droits, le Chapitre de Saint-Paul prit le parti de céder le domaine par voie de commutation à l'évêque de Liège.

Malgré sa haute cour de justice, la Mense épiscopale engagea la seigneurie de Nandrin, abandonnant au seigneur Hautain les prérogatives et devoirs de la haute, moyenne et basse justices, c'est-à-dire la plénitude de juridiction avec l'exécution des sentences à charge des deniers du seigneur.

Je soussigné Echevin du S<sup>eu</sup> de  
Nandrin Certifie et atteste et mes-  
me en fait vrai que le seigneur  
Bayou De Courmaigne Seigneur de  
Nandrin fraicent, a fait par sur  
cuse et a payé tout les frais des  
Sourcans ~~et~~ pour l'exécution  
les frais de nourriture pour le  
détachement des trouppes deliege  
et qu'il a devesne fourni tous les  
bois necessaires tant pour les  
que potens pour l'exécution de  
quelques Ventreuses et d'avis  
paie les menesiers qui les ont  
fait et manufacturiers fait a  
Nandrin ce 11 janvier 1761  
N. J. Valentin  
Echevin de Nandrin



## Baudouin de Saint-Servais dit de Dinant possédait des biens à Nandrin (Nandrin)



## *Démembrement des Églises*

Fraiture et Nandrin font partie intégrante de la paroisse Saint-Maurice de Soheit sous la collation de l'abbé du Val-Saint-Lambert, ce qui inflige à la communauté nandrinoise, pour le cérémonial du baptême ou l'oraison funèbre, un long cheminement du thier des Morts, à travers champs et bois, par tous les temps. Consciente de l'éloignement de la maison du culte en 1252, l'Abbaye demande le démembrement de l'Église de Soheit et l'érection canonique de la paroisse Saint-Martin.

Cette supplique initie une procédure d'approbation par la curie ecclésiastique, attestée par 6 parchemins latinisés.

1252. Avril.—Actum et datum anno Domini M° CC° quinquagesimo secundo, mense aprili.

Gérard de Pex, archidiacre de Liège, acquiesce à la demande lui faite par l'abbaye du Val-St-Lambert qui possède le patronage des Églises de Soheit, de Fraiture et de Nanderain (Nanderain), de séparer cette dernière des deux premières parce qu'elle s'en trouve trop éloignée. Il ordonne en conséquence que la séparation de ces églises se fasse canoniquement et de manière que les églises de Soheit et de Fraiture aient un curé ainsi que celle de Nanderain. Il statue que le curé des deux premières aura les revenus des bénéfices qui s'y trouvent, plus douze bonniers de terre et les dîmes auxquelles a droit le curé de ces deux localités. Il statue encore que le curé de Nanderain aura les revenus du bénéfice existant dans l'église de ce lieu, les dîmes et une rente de douze muids d'épeautre qu'ont constitués en sa faveur le mayeur, les échevins et les habitants de Nanderain. Enfin il conste des présentes que les paroissiens de Nanderain dont l'Église et celle de Fraiture étaient filiales de l'Église de Soheit ne seront plus soumis au curé de cette dernière et que les desservants des deux paroisses seront tenus d'acquitter les droits dûs à l'évêque, à l'archidiacre et au curé de Ciney (Sinei) et d'exercer par eux-mêmes leurs fonctions.

1252. Avril.—Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo, mense aprili.

Henri de Gueldre, Élu de Liège, consent à ce que l'Église de Nandrin soit séparée des Églises de Soheit et de Fraiture.

1252. Avril.—Actum et datum anno Domini M° CC° quinquagesimo secundo, mense aprili.

Maître Hodefroid, doyen de St-Servais, à Maestricht, et provisor in spiritualibus reverendi patris Henrici Dei gratia Leodiensis electi (grand vicaire de Henri de Gueldre, élu de Liège), approuve la séparation de l'Église de Nandrin des Églises de Soheit et de Fraiture.

1252. 18 octobre.—Datum Leodii XV kl. novembris, pontificatus domini Innocentii PP. III, anno decimo.

Arthur Hugues, cardinal-prêtre du titre de Ste-Sabine et légat du St-Siège, approuve l'érection de l'Église de Nandrin en paroisse indépendante et par suite sa séparation des Églises de Soheit et de Fraiture.

1252. Octobre.—Datum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo, mense octobri.

Jean de Condé, prévôt ; Jean de Rumigny, doyen ; les archidiacres et les autres membres du Chapitre de la Cathédrale de Liège, ratifient la séparation de l'Église de Nandrin des Églises de Soheit et de Fraiture et l'érection de la première église indépendante.

1252.—Datum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo mense...

Thierry, doyen du Concile d'Ouffet, et les autres membres de ce Concile approuvent et ratifient la séparation de l'Église de Nandrin des Églises de Soheit et de Fraiture et son érection en Église indépendante. ■

### *Environnement local*

---

## ***Les paysages, nos paysages... Cela vous intéresse ?***

**Dans le cadre de la révision des plans de secteur, le ministre de l'Aménagement du Territoire Michel Forêt a mis en chantier une révision des zones d'intérêt paysager. La méthodologie de travail et la coordination de ce vaste chantier ont été confiées à**

**l'ASBL ADESA de Nivelles. Cette révision commence par les communes de la périphérie liégeoise.**

**Celles-ci ont donc été contactées par ADESA dans le but de présenter le projet et de trouver des collaborateurs locaux. À Nandrin, l'Administration communale a aiguillé ADESA vers l'association VAN ("Vivre à Nandrin"). Les deux associations ont passé convention.**

**Vous trouverez ci-dessous le texte diffusé par VAN et invitant chacun à participer au travail sur le territoire de l'entité.**

*OBJET : Appel à la participation à la réalisation de l'analyse paysagère communale*

*Madame, Monsieur,*

*Dans le cadre de la révision des plans de secteur, qui définissent l'affectation du sol sur tout le territoire wallon et qui datent d'une trentaine d'années, le ministre de l'Aménagement du Territoire a mis en chantier une révision des zones d'intérêt paysager (ZIP).*

*Ces ZIP sont représentées au plan de secteur en surimpression (hachures obliques) sur les zones d'affectation du sol. Ces hachures indiquent l'attention qui doit être portée au respect du paysage sur ces parties du territoire.*

*Pour la définition des ZIP, il s'agit en fait de repartir à zéro : la situation s'est modifiée et une méthode structurée d'évaluation paysagère a récemment été mise au point, permettant un jugement plus objectif et écartant des critères non pertinents au point de vue paysager comme l'intérêt écologique ou historique.*

*Outre les ZIP, larges espaces présentant une qualité paysagère constante, les nouveaux plans de secteur indiqueront aussi les points de vue remarquables (PVR) ou des lignes de vue remarquables (LVR).*

*En annexe de ce travail, des remarques peuvent également être jointes au dossier sur le devenir souhaitable de certaines zones dans le futur plan de secteur (modification des affectations, sites à classer...) ou sur des lieux ou éléments apparaissant comme remarquables aux plans esthétique, historique, biologique, écologique...*

*Ces remarques pourraient être prises en compte lors de la révision des plans de secteur, mais aussi lors de la réalisation d'autres outils d'aménagement du territoire, régionaux ou communaux.*

*Ce travail pourrait également être directement utile pour étayer certains avis, notamment ceux de la CCAT. Il faut aussi noter la liaison de ce travail sur les paysages avec la sélection d'itinéraires de loisir.*

*C'est l'ASBL ADESA, de Nivelles qui, après avoir mis au point la méthodologie d'évaluation des paysages, a été chargée par le ministre de procéder à la sélection de ces ZIP, PVR et LVR sur tout le territoire wallon. La décision finale revenant bien sûr aux autorités régionales.*

*Le repérage préliminaire et la constitution de la base du dossier sont faits au niveau de chaque commune par un groupe local. L'ASBL ADESA passe convention avec une personne chargée de coordonner l'action de ce groupe local et de mener la tâche à bien. Pour Nandrin, c'est l'ASBL VAN qui s'y est engagée.*

*La tâche consiste d'abord à constituer un groupe dont la composition devrait être idéalement la plus équilibrée possible : il faut réaliser un travail objectif, utile à l'ensemble de la communauté nandrinoise et auquel peut adhérer au moins une part significative de celle-ci. Néanmoins, le travail ne pourra être réalisé qu'avec les personnes qui s'y investiront.*

*Pratiquement, dans un premier temps, nous proposerons à chacun des membres du groupe de repérer sur le territoire communal, à partir de voiries ou lieux accessibles au public ou pouvant le devenir, les paysages ou points de vue qui lui semblent remarquables, et tout autre élément intéressant dans les domaines cités plus haut. Après ce premier repérage, des visites en commun des sites répertoriés seront organisées et le groupe procédera à la sélection. Secrétariat et logistique seront assurés par l'ASBL VAN.*

*Il faut noter que si le travail doit être de qualité, il est également intéressant qu'il soit réalisé le plus rapidement possible. De plus, un autre facteur pousse à une action rapide : la modification du paysage au fil des saisons. Nous disposons encore de quelques jours pour repérer un paysage feuillu particulièrement mis en valeur par les couleurs automnales. Il faut également tenir compte du temps.*

*Toute personne intéressée est donc invitée à se mettre immédiatement à cet agréable premier travail et à se manifester dès que possible au secrétariat de l'ASBL. Une première réunion de lancement officiel sera organisée dès que le groupe sera constitué. Tous les renseignements explicatifs et pratiques parviendront aux membres du groupe.*

*Dans l'attente de votre participation ou de votre soutien sous toute forme à cette action, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.*

*Pour l'association, le secrétaire  
J.-F. Husquinet*

*ASBL Vivre à Nandrin*

*Siège : place Félix Gonda, 18 - 4550 Saint-Séverin - e-mail : asblvan@infonie.be*

## **Notre jardin sauvage**



**OURSUIVONS la composition de notre jardin sauvage. Les plantes, considérées comme mauvaises herbes par certains se révèlent pourtant bien utiles et de toute beauté.**

Telle la *tanaisie* qui est pleine de ressources. C'est une plante vivace qui pousse le long des chemins et sur les terrains incultes. Ses belles fleurs jaune or en forme d'ombelles disposées aux extrémités des tiges, s'épanouissent de juin à août.

Elle est proche parente du pyrèthre et contient une série de substances aux propriétés vermifuges et insecticides.

### *Recette d'insecticide*

- Sécher et broyer très finement fleurs et feuilles (vieux moulin à café).
- Verser 10 cuillerées à soupe de poudre dans 1 litre d'alcool éthylique à 90°.
- Laisser macérer 10 jours.
- Diluer 15 ml (1 cuil. à soupe) dans 1 litre d'eau - si possible de pluie - additionnée d'1 cuill. à café de savon noir pour augmenter l'efficacité.
- Bien agiter et pulvériser sur les plantes attaquées par les pucerons.
- Cette mixture, pulvérisée le soir, est aussi spectaculaire contre les limaces.
- L'odeur forte de la tanaisie séchée répandue dans les rangs de carottes trompe la mouche de la carotte qui épargne ainsi votre culture.



*La tanaisie commune*



Le *pissenlit* couvre certaines prairies d'un véritable tapis or tellement il peut se montrer envahissant, mais quelle splendeur !

Il prospère dans les sols lourds argileux et compacts. Sa grosse et large racine pivotante aère le terrain et le rééquilibre en ramenant dans la partie supérieure du sol les éléments nutritifs enfouis profondément. Sa fleur est très mellifère. La plante présente quantité de vertus bénéfiques pour la santé : nombreuses vitamines et sels minéraux.

Ses vertus dépuratives le font apprécier particulièrement au printemps - période durant laquelle son feuillage peut être dégusté cru en salade ou cuit comme les épinards, en potage associé à des poireaux ou des jeunes pousses d'orties.

Les fleurs de pissenlit peuvent constituer une excellente base de confiture et décorer les salades. On peut même fabriquer du vin de pissenlit !

Le *tussilage* - ou pas d'âne - pousse également dans les sols argileux compacts que ses racines contribuent aussi à ameublir.

Ses petites fleurs jaunes sont dans les premières à égayer le jardin après l'hiver. Elles peuvent se consommer crues ainsi que le pédoncule qui est légèrement sucré et aromatisé.

Les feuilles poussent après les fleurs. Jeunes et tendres, elles peuvent également se consommer crues mais deviennent coriaces à la longue. Ses larges feuilles conviennent bien pour couvrir un talus.



*Le tussilage*

Les bourdons fréquentent volontiers les clochettes en cornet de la **digitale** (ci-contre) et en ressortent poudrés comme une perruque.

Cette grande fleur pourpre bisannuelle se ressème très aisément en terrain acide.

La plante est toxique mais présente cependant un grand intérêt médical puisqu'on en tire la digitaline, bien connue des cardiaques.

Il y a encore de nombreuses plantes intéressantes et très décoratives ; citons en vrac : la **carotte sauvage**, la **bouillon blanc**, le **coquelicot**, le **bleuet**, l'**eupatoire**, la **salicaire**, la **chélidoine**, le **lierre terrestre**, la **silène dioïque**, la **pâquerette**, la **marguerite**, la **renoncule**, la **véronique de Perse**, le **trèfle**, le **lamier pourpre**, l'**achillée**...



## *Entretien*

Notre coin nature demande un minimum d'entretien, qui consiste en un fauchage ou un débroussaillage par an (aux environs du mois d'octobre). Limitez les plantes dans la végétation, n'envisagez jamais un entretien par le feu !

Si vous voulez conserver un maximum de plantes sauvages, ne semez pas d'engrais : vous courez le risque de ne plus voir pousser certaines espèces l'année suivante. Pour la même raison, ne laissez pas traîner le produit de la fauche.

Voilà, à l'ouvrage. L'an prochain, vous pourrez déjà jouir de votre petit coin de paradis qui s'étoffera d'année en année. Vous aimerez vous y asseoir et observer la faune qui ne manquera pas de répondre à votre attente.

Le prochain bulletin rappellera quelques conseils utiles à propos des haies.

Bon travail au jardin.

### *Précision au sujet de la grande berce*

Suite à quelques questions de lecteurs inquiets concernant les réactions allergiques pouvant être provoquées par la grande berce, il nous a paru utile d'apporter quelques précisions.

Une confusion d'interprétation a attribué des risques d'eczéma au toucher de la berce au soleil. En fait, ce n'est pas seulement la grande berce, mais de nombreuses plantes, particulièrement de la famille des apiacées (angélique, céleri...) qui contiennent des substances (psoralènes) qui, dans des circonstances particulières (chaleur, transpiration, exposition de la peau au soleil) peuvent, *chez des personnes sensibles*, donner naissance à des réactions de photosensibilisation se manifestant par une sorte d'eczéma. Dans cette famille, la seule plante présentant des risques importants est la berce géante du Caucase. Elle dépasse les 2 mètres de haut et ses feuilles sont plus imposantes que des feuilles de rhubarbe. Aucune comparaison avec notre berce indigène !

Il ne faut donc pas s'inquiéter et vous pouvez sans crainte laisser venir ces plantes dans votre jardin. ■

### *Jeux*

---

## **Testez-vous**

**Revoici notre petit jeu "nature-patrimoine-environnement" auquel, il faut bien le reconnaître, vous participez très discrètement... (alors, dernière fois ?).**

"Et on gagne quoi ?". Ce n'est qu'un jeu bien-sûr... mais, comme déjà annoncé, notre équipe se coupera en 4 pour vous fournir toute

documentation "nature-patrimoine-environnement" que vous souhaiteriez obtenir (documents gratuits) ou pouvoir consulter.

### *Patrimoine*

1. Quelle est la hauteur de la tour de l'église de Nandrin ?
2. Quel est le nom exact de la chapelle de Fraineux ?

### *Nature*

3. Quelle est l'espèce de mésange qui porte une "cravate" noire sur la poitrine et le ventre ?
4. En dehors du champignon des prés, quels sont les deux ou trois champignons comestibles que les gourmets recherchent dans les bois de Nandrin et environs ?

### *Environnement*

5. En moyenne, un belge consomme chez lui 120 l d'eau par jour. Et vous ?
6. Qu'est-ce qu'une ZIP ?

### *Solution jeux du numéro 81*

1. Les nuages associés aux journées de beau temps sont le plus souvent du type "cumulus" (nuages blancs, à contours très nets dont le sommet, en dôme, dessine des protubérances arrondies).
2. C'était bien sûr l'anémone sylvie (de *silva*, la forêt en latin).
3. Tout citoyen nandrinois, sur base d'une lettre de motivation.
4. Un chemin est une voie de communication dont le fond est public, un sentier représente une servitude de passage sur fond privé.
5. La Rochette (même si l'expression "les Rochettes" est la plus entendue, à tort) est constituée de poudingue, conglomérat de galets, évoquant la gâteau anglais "pudding" et ses raisins secs ! En fait la comparaison la plus immédiate (et la plus terre à terre) est le béton, même si, ici, le delta qui est à l'origine du dépôt de ces sédiments existait il y a 395 000 000 d'années !
6. Ovide Musin est décédé à Brooklyn (USA) en 1929.



## **Chemin communal n° 41**

**Voici la copie du courrier que nous venons d'adresser au collègue nandrinois. Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous faire part de la réponse qui nous parviendra.**

*Au Collège des Bourgmestre et échevins de la commune de Nandrin*

*Concerne : accessibilité du chemin communal n° 41*

*Messieurs,*

*Nous aimerions attirer votre attention sur l'état actuel du chemin communal n° 41 reliant la Croix-André et le hameau du Halleux.*

*En effet, ce chemin - repris à l'atlas des sentiers et chemins vicinaux - est en voie de complète disparition.*

*Sa restauration permettrait une très intéressante liaison pédestre entre les hameaux et quartiers précités. De plus, la présence toute proche du Tige des Saules - l'un des tous derniers véritables chemins ruraux de l'ancienne commune de Nandrin - assurerait un retour en boucle de premier choix.*

*La remise en état du chemin concerné, même s'il exige un incontestable travail, nous semble, avec un peu de bonne volonté, à la hauteur des moyens techniques et humains dont dispose la Commune.*

*Côté Croix-André, un gros débroussaillage suffirait (à noter toutefois la présence illicite de gravats épandus sur l'assiette du chemin et qui entrave l'accès d'un véhicule au pylône électrique).*

*Côté Halleux, l'ancien tracé est toujours partiellement visible. Sa remise en état nécessiterait des travaux d'élagage (l'ancienne assise est recolonisée par des bouleaux et des aubépines).*

*Quant à l'importante partie située en zone de pâtures, l'ancien tracé y est également visible. L'accès y serait à nouveau possible soit par la pause d'une double ligne de clôtures, soit -plus simplement - par la pause de tourniquets comme il en existe à Villers, le long de certains sentiers communaux (Clémodeau)*

*Nous restons persuadés que vous êtes sensibles à la qualité du cadre de vie de notre commune et à la possibilité de maintenir, pour tous ses habitants, un libre accès aux paysages encore préservés et aux possibilités de promenades champêtres.*

*C'est donc avec le vif espoir d'une réponse constructive de votre part que nous attendons votre réponse à notre demande.*

*Il va de soi que notre association pourrait contribuer du mieux qu'elle peut à la concrétisation de ce projet. Nous vous faisons dès à présent la proposition de nous rendre ensemble sur les lieux.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de nos respectueuses salutations*

*Pour le conseil d'administration  
J.-G. de Potter  
Président*

*Ici et ailleurs*

---


## **Promenade de Saint-Séverin**



Le projet de promenade de Saint-Séverin sera bientôt concrétisé. Un escalier, exigé par le fonctionnaire délégué de la Région wallonne, vient d'être construit au Peket par quelques valeureux membres de l'association, dans le raidillon descendant vers le pont enjambant le ruisseau de Falogne (pont faisant également partie des prérequis pour l'obtention de l'aval de la Région wallonne).




## ***Les blaireaux sont de retour mais...***

 L y a un an : un blaireau agonisant dans le bois de La Vaux. Il y a trois mois, un blaireau tué sur la route du Condroz, au lieu-dit La Tolle, en bordure du champ de maïs. Il y a un mois, un troisième, pourrissant sur le bas-côté du grand tournant d'Ehein (à hauteur de la pêcheirie de Neuville-en-Condroz).

Concernant celui de La Vaux, ça va ; le site est toujours occupé par d'autres individus. Mais du côté de La Tolle, mystère. Il conviendrait de prospector le site pour savoir si la petite famille qui y gîtait a survécu au carnage. Décidément, c'est certain, le super prédateur aujourd'hui, c'est bien la voiture.

## ***Nandrin ! Fin de piste ?***

 ES Nandrinois auront sans doute constaté qu'ils "bénéficient" - eux aussi - des bienfaits des vols de nuit au départ de l'aéroport de Bierset.

Certes, la gêne engendrée par le passage des avions n'est pas du même niveau que celle endurée par les habitants des zones proches du terrain d'aviation. Néanmoins, le bruit provoqué par le passage des avions devient gênant lorsqu'il est répété à la cadence de quatre à cinq minutes et que, surtout, le pilote, pour épargner son carburant et ainsi satisfaire son employeur, ne veille pas à prendre de l'altitude avant son passage au-dessus des villages de Saint-Séverin et Nandrin. En effet, il est arrivé qu'un gros cargo passe au-dessus du Bois de la Croix-Claire à une altitude, à vue d'oeil, proche des 100 mètres. Le vacarme fut assourdissant.

Le bruit généré par les avions survolant nos villages dépend, bien sûr, aussi de la direction du vent, mais surtout de la trajectoire, en altitude, empruntée par le pilote. Rappelons que le survol de la centrale nucléaire de Tihange leur est interdit pour des raisons évidentes. D'aucuns prétendent que l'incident rapporté plus haut serait dû à une charge trop importante plutôt qu'à un désir d'économie de carburant... Cela n'est guère plus rassurant, on en conviendra.

Il appartient aux responsables communaux d'être attentifs à ce problème qui, à cause d'impératifs financiers, pourrait prendre de l'importance.

## ***Manger sainement ? Et les pesticides ?***



En ce début de vingt-et-unième siècle, il n'est pas un médecin ou diététicien qui ne conseille de manger des fruits et des légumes, non seulement pour leur apport en vitamines diverses, mais aussi pour leur action préventive contre de nombreuses maladies, dont le cancer.

Malheureusement, ces aliments comportent souvent des poisons invisibles et insoupçonnés : les résidus de pesticides utilisés par le monde agricole, souvent d'une façon inappropriée d'ailleurs, malgré les conseils des fabricants. En effet, une enquête menée au sein de l'Union Européenne a révélé que l'utilisation des pesticides sur les cultures est exagérée. 64 % des échantillons de fruits et légumes testés dans l'U.E. présentaient des résidus de pesticides.

Même si en Belgique, les résultats de l'enquête - menée en 1999 - révèlent que nous nous classons en dessous de la moyenne européenne, cela ne constitue pas une garantie de sécurité. Car dans 7 % des cas, la concentration en produits chimiques dépasse la norme européenne autorisée. Nous savons, hélas, que ces normes sont généralement trop peu sévères. De plus, elles sont calculées en fonction des adultes et non des enfants ! Bref, ces derniers sont plus menacés encore que les adultes.

La Fédération wallonne agricole, dans un souci d'apaisement (!), souligne que le monde agricole utilise 30 à 50 % de produits phytosanitaires de moins qu'il y a dix ans. Elle ajoute que cela varie toutefois d'une culture à l'autre. Ce qui est moins rassurant, elle admet qu'il existe sans doute encore des "exagérations" (sic).

Il sera intéressant de connaître les résultats de l'enquête future qui devrait être reconduite en Belgique en 2003. ■